**BURKINA FASO**
**----------**
**UNITE-PROGRES-JUSTICE**
**----------**
**ASSEMBLEE NATIONALE**

**IVE REPUBLIQUE**
**SEPTIEME LEGISLATURE**

# LOI N°053-2017/AN

## PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-005/PRES DU 08 MAI 2017 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 10 NOVEMBRE 2016 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE ROYAUME DE BELGIQUE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES SITES D'ACCUEIL DES POPULATIONS DEPLACEES PAR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL AEROPORT DE DONSIN

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 05 décembre 2017

et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

Est ratifiée l'Ordonnance n°2017-005/PRES du 08 mai 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 10 novembre 2016 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Royaume de Belgique pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable des sites d'accueil des populations déplacées par la construction du nouvel aéroport de Donsin.

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 05 décembre 2017

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-président

**Bénéwendé Stanislas SANKARA**

Le Secrétaire de séance

**Sangouan Léonce SANON**